

Portefeuille FNB d'actions Vanguard

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Le Portefeuille FNB d'actions Vanguard (le « FNB ») cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions. Le FNB peut y parvenir, directement ou indirectement, au moyen de placements dans un ou plusieurs fonds négociés en bourse gérés par Placements Vanguard Canada Inc. (le « gestionnaire ») ou une société affiliée ou dans certains autres fonds de placement (les « fonds sous-jacents »).

Dans des conditions normales de marché, le sous-conseiller s'efforcera de maintenir une répartition stratégique de l'actif à long terme de 100 % pour les actions. La répartition de l'actif du portefeuille peut être reconstituée et rééquilibrée à l'occasion au gré du sous-conseiller.

Les portefeuilles des fonds sous-jacents devraient se composer de fonds indiciels qui procurent une exposition à de vastes marchés d'actions.

Risque

Le risque associé à un placement dans le FNB demeure le même que celui indiqué dans le prospectus le plus récent. Au cours de la période du 1^{er} avril 2024 au 30 septembre 2024, il n'y a eu aucun changement au FNB pouvant avoir des répercussions significatives sur le niveau de risque global lié à un placement dans le FNB.

Résultats

Pour le semestre clos le 30 septembre 2024, le FNB a affiché un rendement de 9,18 %. L'indice FTSE Global All Cap, un indice général d'actions, a affiché un résultat de 9,47 %.

Le rendement du FNB cadre avec sa stratégie de placement qui consiste à maintenir une répartition stratégique de l'actif à long terme dans les actions. Au cours de la période, tous les placements ont contribué à la performance, et les actions des marchés émergents ont surpassé toutes les autres catégories d'actifs.

L'indice FTSE Global All Cap, pondéré en fonction de la capitalisation boursière, représente le rendement des actions de sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation à l'échelle mondiale.

Événements récents

Les marchés des capitaux mondiaux ont fait bonne figure au semestre clos le 30 septembre 2024 en raison du ralentissement continu de l'inflation, de la croissance économique positive, quoique plus modérée, et du début de l'assouplissement monétaire. La Banque d'Angleterre et la Réserve fédérale américaine ont emboîté le pas à la Banque du Canada et à la Banque centrale européenne en réduisant leurs taux. Toutefois, la volatilité s'est accrue par moments, notamment en raison du relèvement inattendu des taux par la Banque du Japon et de certaines données décevantes du marché de l'emploi aux États-Unis. Les marchés émergents ont enregistré des gains importants, soutenus par les signaux de politiques favorables provenant des autorités chinoises.

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les faits saillants de nature financière, mais non le rapport financier intermédiaire ou les états financiers annuels du FNB. Il est possible d'obtenir un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou des états financiers annuels sur demande et sans frais en composant le 1 877 410-7275, en nous écrivant à l'adresse 22, rue Adelaide Ouest, bureau 2500, Toronto (Ontario) M5H 4E3 ou en visitant notre site Web à l'adresse vanguard.ca ou le site SEDAR+ à l'adresse sedarplus.com. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures du FNB relatives aux votes par procuration, du dossier des votes par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Opérations entre parties liées

Placements Vanguard Canada Inc. (le « gestionnaire ») est gestionnaire, fiduciaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur du FNB. À ce titre, il a le droit de recevoir, en contrepartie de ses services, des frais de gestion qui lui sont payés par le FNB (voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous).

De temps à autre, le gestionnaire peut, au nom du FNB, effectuer des opérations ou conclure des ententes faisant intervenir certaines personnes ou sociétés auxquelles il est lié, lorsqu'il juge que ces opérations ou ententes sont dans l'intérêt du FNB. Une courte description des opérations ou des ententes entre le FNB et les parties liées est fournie dans la présente section.

Sous-conseiller

Le gestionnaire a retenu les services de Vanguard Global Advisers, LLC (« VGA »), un membre de son groupe, pour qu'elle agisse comme sous-conseiller du gestionnaire pour le FNB. À ce titre, VGA gère le portefeuille de placement du FNB, fournit des analyses et prend des décisions de placement, sous la surveillance continue du gestionnaire. VGA est un conseiller en placement inscrit aux États-Unis ayant ses bureaux à Valley Forge, en Pennsylvanie. En rémunération de ses services de sous-conseiller, VGA a droit à une partie des frais de gestion payés au gestionnaire par le FNB.

En ce qui concerne la supervision continue du membre du groupe par le gestionnaire, ce dernier s'est appuyé sur une recommandation positive et une instruction permanente, qu'il a reçues du comité d'examen indépendant (CEI) du FNB. L'instruction permanente exige du gestionnaire qu'il se conforme à ses politiques et procédures sur la surveillance des services fournis par le sous-conseiller du FNB et qu'il en fasse rapport périodiquement au CEI en décrivant chaque situation pour laquelle le gestionnaire a suivi l'instruction permanente et s'est conformé aux politiques et procédures.

Frais de gestion

Comme il est indiqué à la rubrique « Opérations entre parties liées », le gestionnaire agit comme gestionnaire, fiduciaire, gestionnaire de portefeuille et promoteur du FNB. En rémunération de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion annuels maximaux de 0,22 % de la valeur liquidative (la « VL ») quotidienne du FNB, à payer mensuellement.

Le FNB investit principalement dans des fonds domiciliés au Canada (les « Fonds Vanguard domiciliés au Canada ») gérés par le gestionnaire, qui est en droit de percevoir des frais pour ses services de gestionnaire des Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents. Afin qu'il n'y ait aucune duplication des frais exigibles relativement au FNB et à son placement dans les Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents, les frais de gestion payables par le FNB au gestionnaire, comme il est indiqué ci-dessus, sont réduits du total des frais de gestion payables au gestionnaire par les Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents et de certains de ses frais que les Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents paient directement (collectivement, le « ratio des charges totales des Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents »). Le ratio des charges totales des Fonds Vanguard domiciliés au Canada sous-jacents est incorporé dans la valeur de marché des parts dudit Fonds dans lequel le FNB investit.

Les principaux services rémunérés à même les frais de gestion comprennent la rémunération du dépositaire, de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, ainsi que la rémunération des autres fournisseurs de services, notamment les fournisseurs d'indices, auxquels a recours le gestionnaire.

Le gestionnaire peut, à son gré, convenir d'imposer au FNB ou à certains porteurs de parts des frais de gestion réduits par rapport à ceux auxquels il aurait autrement droit, auquel cas le montant de la réduction est distribué périodiquement par le FNB au porteur de parts sous forme de distributions sur les frais de gestion. Toute réduction dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont le montant investi, la valeur liquidative du FNB et l'ampleur prévue de l'activité dans le compte. Les incidences fiscales éventuelles d'une distribution sur les frais de gestion seront généralement assumées par le porteur de parts qui reçoit la distribution.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux suivants présentent les principaux renseignements financiers du FNB et ont pour but d’aider le lecteur à comprendre les résultats du FNB pour les périodes indiquées.

Actif net par part du FNB¹

	Période close le 30 septembre		Exercices clos les 31 mars									
	2024		2024		2023		2022		2021		2020	
Actif net à l'ouverture de la période	40,15	\$	34,04	\$	35,30	\$	32,78	\$	23,43	\$	26,43	\$
Augmentation (diminution) liée aux activités												
Total des revenus de placement	0,43		0,80		0,76		0,68		0,68		0,66	
Total des charges	(0,02)		(0,03)		(0,03)		(0,03)		(0,03)		(0,03)	
Gains (pertes) réalisés pour la période	0,12		0,13		0,11		0,32		0,17		(0,19)	
Gains (pertes) latents pour la période	3,32		6,29		(0,94)		1,24		8,23		(6,69)	
Augmentation (diminution) totale liée aux activités ²	3,85		7,19		(0,10)		2,21		9,05		(6,25)	
Distributions												
Revenu (à l'exclusion des dividendes)	—		(0,38)		(0,40)		(0,29)		(0,26)		(0,24)	
Dividendes	—		(0,31)		(0,27)		(0,21)		(0,20)		(0,15)	
Gains en capital	—		(0,05)		(0,25)		(0,13)		—		—	
Remboursement de capital	—		(0,00)		(0,00)		(0,01)		(0,01)		(0,01)	
Total des distributions annuelles ³	—		(0,74)		(0,92)		(0,64)		(0,47)		(0,40)	
Actif net à la clôture de la période	43,84	\$	40,15	\$	34,04	\$	35,30	\$	32,78	\$	23,43	\$

- 1 Les faits saillants de nature financière sont extraits des états financiers préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité, qui autorisent le calcul de l’actif net sur la base du dernier cours pour les actifs et passifs financiers, lorsque ce cours s’inscrit dans l’écart acheteur-vendeur du jour. Il pourrait y avoir des différences entre l’actif net calculé aux fins du traitement des transactions des porteurs de parts et l’actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables calculé aux fins de l’établissement des états financiers au 30 septembre 2024 et aux 31 mars 2024, 2023, 2022, 2021 et 2020.
- 2 L’actif net et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation à la date applicable. L’augmentation (la diminution) liée aux activités est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 3 Certaines distributions ont été versées en espèces et d’autres ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Immédiatement après un réinvestissement, le nombre de parts en circulation a fait l’objet d’un regroupement afin que la valeur liquidative par part à la suite de la distribution et du réinvestissement soit la même que si la distribution n’avait pas été versée. Le montant réel des distributions peut légèrement différer, car les nombres ont été arrondis.

Ratios et données supplémentaires

	Période close le		Exercices clos les 31 mars									
	30 septembre		2024		2023		2022		2021		2020	
	2024		2024		2023		2022		2021		2020	
Valeur liquidative totale (en milliers) ¹	5 231 958	\$	3 956 374	\$	2 517 693	\$	1 994 090	\$	879 195	\$	276 700	\$
Nombre de parts en circulation (en milliers) ¹	119 339		98 530		73 960		56 490		26 820		11 810	
Ratio des frais de gestion ²	0,24	% ³	0,24	%	0,24	%	0,24	%	0,24	%	0,25	%
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions	0,24	% ³	0,24	%	0,24	%	0,24	%	0,24	%	0,25	%
Taux de rotation du portefeuille ⁴	1,51	%	2,66	%	3,09	%	4,76	%	6,90	%	17,17	%
Ratio des frais d'opérations ⁵	0,00	% ³	0,00	%	0,00	%	0,00	%	0,00	%	0,00	%
Valeur liquidative par part ¹	43,84	\$	40,15	\$	34,04	\$	35,30	\$	32,78	\$	23,43	\$
Cours de clôture ¹	43,84	\$	40,17	\$	34,00	\$	35,33	\$	32,85	\$	23,42	\$

- 1 Données au 30 septembre 2024 et au 31 mars de l’exercice indiqué, selon le cas.
- 2 Le ratio des frais de gestion (le « RFG »), exprimé en pourcentage, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période en question et la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période, et comprend une part proportionnelle des charges des Fonds Vanguard sous-jacents.
- 3 Annualisé.
- 4 Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le sous-conseiller gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l’exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d’un exercice, plus les frais d’opérations payés par le FNB sont élevés et plus les possibilités qu’un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n’y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.
- 5 Le ratio des frais d’opérations, exprimé en pourcentage, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transaction du portefeuille et l’actif net moyen quotidien pour la période. Si, durant cette période, le FNB a facturé des commissions aux courtiers désignés pour compenser les répercussions de certains coûts de transaction associés à l’achat ou au rachat de parts du FNB, les coûts de transaction utilisés dans le calcul du ratio des frais d’opérations sont réduits du montant de ces commissions.

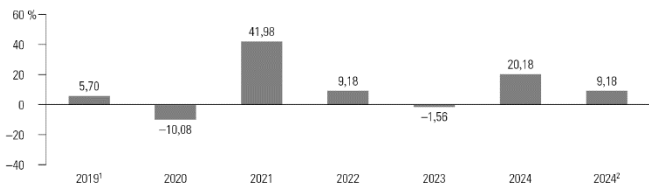
Rendement passé

Les renseignements présentés sur le rendement du FNB supposent que la totalité des distributions effectuées par le FNB pour les périodes indiquées a été réinvestie dans des parts additionnelles du FNB. Ces renseignements ne tiennent pas compte des frais et charges de vente, de rachat, de distribution ni d’autres charges optionnelles qui, le cas échéant, auraient réduit le rendement. Les rendements passés du FNB ne sont pas nécessairement une indication de ses rendements futurs.

Rendement annuel

Le graphique ci-dessous présente le rendement annuel du FNB pour les périodes indiquées et démontre l’évolution du rendement du FNB d’une année à l’autre.

Le graphique indique sous forme de pourcentage quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de la période indiquée, d’un placement effectué le premier jour de cette période.



1 Rendement du 29 janvier 2019 (date du début des activités du FNB) au 31 mars 2019.
2 Rendement pour le semestre clos le 30 septembre 2024.

Aperçu du portefeuille

Le prospectus et d’autres renseignements sur les fonds de placement sous-jacents détenus dans le portefeuille peuvent être consultés à l’adresse sedarplus.com.

Répartition du portefeuille

Au 30 septembre 2024

	% de la valeur liquidative
Actions américaines	44,9 %
Actions canadiennes	30,1
Actions internationales	17,7
Actions des marchés émergents	7,2
Autres actifs et passifs (montant net)	0,1
	100,0

25 principaux titres

Au 30 septembre 2024

Le tableau suivant présente les 25 principaux titres en portefeuille (ou l’ensemble des titres si le portefeuille contient moins de 25 titres).

	% de la valeur liquidative
FNB indiciel américain marché total Vanguard	44,9 %
FNB indiciel FTSE Canada toutes capitalisations Vanguard	30,1
FNB indiciel FTSE marchés développés toutes capitalisations hors Amérique du Nord Vanguard	17,7
FNB indiciel FTSE marchés émergents toutes capitalisations Vanguard	7,2
Trésorerie	0,3
	100,2
Valeur liquidative totale	5 231 958 401 \$

L’aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le FNB. Des mises à jour sont disponibles chaque trimestre.

Le présent rapport peut contenir des énoncés prospectifs portant sur des événements futurs, résultats, circonstances, rendements ou attentes, qui ne sont pas des faits historiques, mais qui représentent plutôt certains points de vue au sujet d'événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs donnent lieu à des hypothèses et comportent des risques inhérents et des incertitudes. Il existe un risque important que les prédictions et autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Nous avertissons les lecteurs du présent document de ne se fier indûment à aucun des énoncés prospectifs, car un certain nombre de facteurs pourraient entraîner un écart important entre les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs et les objectifs, les attentes, les estimations ou les intentions exprimés ou implicites dans les énoncés prospectifs. Il pourrait y avoir un écart important entre les résultats réels et les attentes de la direction, telles qu'elles sont formulées dans ces énoncés prospectifs, pour diverses raisons, parmi lesquelles les conditions du marché et de l'économie en général, les taux d'intérêt, l'évolution de la réglementation et de la législation, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et commerciaux où le FNB peut investir ainsi que les risques décrits de temps à autre dans le prospectus du FNB. Nous avertissons les lecteurs que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive et que, lorsqu'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour prendre des décisions concernant un placement dans le FNB, les investisseurs et autres personnes doivent examiner attentivement ces facteurs, ainsi que les autres incertitudes et événements possibles, et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. Étant donné l'incidence possible de ces facteurs, Placements Vanguard Canada Inc. ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres circonstances, et décline expressément toute intention ou obligation de le faire, sauf si la loi l'y oblige.